

Présents : 8 IEN, l'IANA, l'IA, les services 1^{er} degré, 6 SNUipp-FSU, 1 SGEN, 4 SE.

Ordre du jour : compte-rendu CAPD du 2/6/2011, nouvelle composition CAPD, règlement intérieur, désignation des représentants des personnels à la commission de réforme, projet d'avancement (promotions), liste des coordonnateurs RPI, questions diverses.

Le Quorum est constaté. M. COUSIN est nommé secrétaire pour l'administration, Mme BENZADA secrétaire adjointe de la séance.

L'Inspectrice d'Académie présente la nouvelle composition de la CAPD suite aux élections professionnelles :

Pour l'administration :

Mme WELTZER Michèle IA, M. LUSCAN Philippe IEN Adjoint IA, LUIGGI Jackie SG IA, NOEL Nathalie IEN ASH, SAUTENET Catherine IEN, MAUBRE Marie-Christine IEN, BOLSIOUS Pascale IEN, GEHIN Philippe IEN, BELLO Richard IEN, DUPREY Gaëtan, BOLLE Frédéric IEN, NOEL Claude IEN, COUSIN Charles-Emmanuel Attaché administration 1^{er} degré, ANDRES Dominique PE directeur Epinal.

Pour les personnels :

SNUipp-FSU GEHIN Francis, LABOUX Jean-Christophe, GILET Norbert, ANDRE Emilie, MANGEOT-MURA Brigitte, RIQUEUR Florence.

SE-UNSA DAVAL Stéphane, GUILLOUET Yann, PAULY Christine, BENZADA-LELAURAIN Johanne, PANNOZZO Franck, SCHLATTER Patricia.

SGEN-CFDT ZINT Etienne, MORIZOT Nathalie.

Déclarations préalables :

SE-UNSA : exprime son opposition au départ du service de gestion financière du département pour rejoindre la plate forme académique en Meurthe et Moselle. Son désaccord avec le regroupement des IEN à l'inspection académique qui éloigne les collègues de leurs interlocuteurs. Dénonce les salaires bloqués et les projets sur l'évaluation qui cache le ralentissement des carrières. Le métier doit rester le fondement de l'évaluation.

La GIPA (prime de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est dangereuse et l'ISO (Indemnité de Suivi et d'Orientation) doit être attribuée au 1^{er} degré. La direction d'école nécessite l'ouverture immédiate de négociations sur les rémunérations, le temps, l'aide, la restructuration de l'Ecole... Il demande un calendrier des instances et des rencontres sur toute la gestion collective.

Le SE lit ensuite sa demande d'un écrit sur les règles et éléments discriminants pour les promotions ainsi que la réponse de l'IA qui n'a pas donné suite.

L'IA réprecise que les délais ne lui ont pas permis de réunir un groupe de travail sur la question.

SGEN : Apprécie d'avoir été invité en préalable à se prononcer sur le déroulement de la CAPD "promotions". Il remercie l'IA. SGEN fera des propositions sur le mouvement et compte sur un groupe de travail. Concernant les projets ministériels sur l'évaluation des enseignants, le SGEN estime que le dialogue était absent à la base et qu'il

s'agit de perte d'acquis. Toutefois, le statu quo n'est pas satisfaisant. Le SGEN a obtenu des garanties sur le report à 2015 du blocage des promotions...

SNUipp-FSU : (lire la déclaration) Dénonce les pertes cumulées du pouvoir d'achat des enseignants. Soutient que la crise et la dette sont les outils pour détruire les acquis sociaux et que les projets sur les évaluations des enseignants entrent dans cette logique. Le SNUipp demande la déconnection totale de l'évolution de carrière et de l'évaluation des personnels. Les écoles ont besoin de solidarité et de respect et non de concurrence. Il espère que le dialogue départemental avec l'IA sera de qualité, contrairement à ce qu'il est au niveau national. Il demande que les mesures techniques d'attribution des promotions soient reprécisées et que les discriminants en cas d'égalité de barème soient revus (notamment l'ancienneté dans le poste).

L'IA fait quelques remarques sur les déclarations :

- **Sur le transfert de la gestion financière, la parole est donnée à M. LUIGGI :**

La plate forme de gestion financière du 1^{er} degré publique est regroupée en Meurthe-et-Moselle au 1^{er} janvier 2012. Elle regroupera des personnes travaillant déjà dans ces services et des salariés recrutés et formés pour ces missions. Les enseignants recevront un courrier avec leur bulletin de paie faisant état des nouvelles coordonnées des personnes suivant leur dossier.

Les représentants des personnels ont unanimement condamné ce départ.

M. LUIGGI rappelle l'accueil de la plate forme de gestion du 1^{er} degré privé académique à l'IA d'EPINAL.

- **Sur le regroupement des IEN à l'IA, l'IA** souligne l'intérêt de la création d'un pôle pédagogique. Les frais de déplacement, qui risquent d'être plus importants seraient pris en compte au plan académique.

Encore une fois, les organisations syndicales estiment qu'il s'agit d'un éloignement du terrain qui risque de porter préjudice à la qualité du service public. Un non sens...

- **Sur le dialogue social, l'IA s'engage à mettre en place des groupes de travail, notamment pour le mouvement.** L'IA se défend d'avoir tardé à mettre en place le CDEN de rentrée qui n'a toujours pas eu lieu. Ce sont les circonstances (changements d'IA et de Préfet) qui auraient concouru à la situation.

LE CDEN de rentrée devrait se dérouler le **10 janvier 2012 à 16h30 !!!**

Le CTSD carte scolaire devrait se dérouler le **30 janvier 2012 à 14h30.**

- **Sur les discriminants en cas d'égalité de barème, le SNUipp-FSU demande le retrait de "l'ancienneté dans le poste à titre définitif"** qui ne correspond pas à la situation des promotions. D'une part certains collègues ne parvien-

nent parfois pas à obtenir de postes à titre définitif pour diverses raisons et d'autres collègues ont été favorisés en début de carrière par une bonification et pourraient se voir favorisés une nouvelle fois. Ce critère n'est pas équitable. Le SE souhaite lui, pour les mêmes raisons, le faire passer en 5ème position.

L'IA est prête à discuter ces éléments, mais pas pour cette CAPD. Elle proposera un groupe de travail.

Commission de réforme

La commission de réforme est consultée sur l'imputabilité au service des congés de maladie, sur les accidents de services ou maladies professionnelles, sur la disponibilité d'office pour raison de santé. Celle-ci doit être renouvelée. Deux membres des personnels proposés par les organisations présentes à la CAPD sont titulaires et deux suppléants. Dans un souci de pluralité, malgré la présence de 6 SNUipp-FSU et de seulement 4 SE-UNSA en CAPD, le SNUipp-FSU ne présente qu'un nom de titulaire et un suppléant.

RESULTAT :

Elus SNUipp : Norbert GILET, Jean-Christophe LABOUX. **Elus SE-UNSA :** Stéphane DAVAL, Johanne BENZADA.

Questions diverses

L'IA annonce d'entrée qu'elle ne répondra pas à toutes les questions, nombre d'entre-elles étant hors compétences CAPD.

Questions identiques posées séparément par SNUipp-FSU et SE-UNSA.

Inquiétude face au développement de nominations dans le manque de transparence. Notamment concernant le poste créé à l'IA pour la gestion des aides humaines et ses conséquences négatives sur le RASED de GOLBEY. **Le SNUipp-FSU** insiste sur le fait que les représentants des personnels ne doivent pas recevoir les informations de ce type par les collègues mais bien par l'administration et que les enfants suivis par le RASED ne doivent pas pâtir de telles situations.

Les organisations syndicales demandent qu'un appel d'offre soit organisé sur ces postes.

L'IA répond que la création était décidée à son arrivée. Que ce poste spécifique permet désormais de faire gagner

de l'efficacité à tout le monde. Concernant le RASED de GOLBEY, le poste libéré par l'enseignant qui remplace l'enseignant référent de GOLBEY est désormais implanté à l'école Henri BRETON de Charmes. L'enseignant non spécialisé, recruté parmi les surnombres aura une mission de maître E. Quant aux élèves qui étaient suivis par le maître E de Golbey, ils sont pris en charge, nous garantit-on, par un autre maître E de la circonscription.

Le SNUipp-FSU demande plus d'information et de consultation concernant ces procédures.

L'IA ne voit aucun inconvénient à lancer un appel d'offre dans le cadre du mouvement.

Questions SE-UNSA

Le SE-UNSA demande quelle programmation de formation spécialisée est prévue pour l'année 2012-2013.

L'EN ASH répond que rien n'est encore étudié et que les IEN ASH de l'académie se rencontrent jeudi 15 décembre.

Elle précise que les stagiaires en formation actuellement couvriront les postes vacants.

Rappel : 7 en formation CAPASH en 2010-2011, 13 en 2011-2012.

Le SE-UNSA remarque qu'il n'y a ni formation G, ni pour les psychologues scolaires.

Le SE-UNSA évoque un calendrier trop tardif des fusions d'écoles qui aboutit à des situations complexes et difficiles pour les personnels.

L'IA répond que, concernant les fusions, elle reste sur le terrain pédagogique. Ce qui est matériel ne relève pas de sa compétence hormis les postes... *Ce qui n'est pas rien malgré tout !*

Elle se dit étonnée du calendrier pratiqué qui engendre des difficultés d'affectations.

Le SE demande qu'elles aient lieu avant le mouvement des personnels.

Questions SNUipp-FSU

Surnombres et affectations : Le SNUipp-FSU souhaite un point sur l'état des surnombres dans le premier degré et sur les missions de ces personnels.

L'IA précise la situation : au 9 décembre, 14 surnombres sur les 25 de départ, dont 4 en congé de maternité. Les missions sont réparties entre accompagnement d'élèves handicapés et aides aux écoles.

Le SNUipp-FSU met en garde l'IA en cas de changement d'affectation dans une école où il n'y a pas de poste vacant. Notamment sur un congé de maladie ou

de maternité. Ce mouvement de personnel peut être assimilé à du remplacement. Le collègue est alors en droit de percevoir l'ISSR. Si des besoins se font sentir dans ce domaine, le SNUipp-FSU demande que le versement de l'ISSR soit prévu et que pour le moins, le déplacement soit également dans l'intérêt du personnel.

Autres questions du SNUipp-FSU auxquelles l'IA refuse de répondre :

1 - Frais de déplacement pour les animations pédagogiques : Le SNUipp-FSU souhaite un point sur les prises en compte des demandes et sur les procédures.

L'IA n'y répond pas

2 - Frais de déplacement pour les réunions de directeurs d'école : Selon une réponse de Monsieur le Recteur au 21 novembre, les remboursements doivent se faire par l'application DT. Le SNUipp-FSU souhaite connaître la procédure d'information des directeurs. Le SNUipp-FSU signale qu'il n'a pas trouvé l'imprimé sur deux sites de circonscription et qu'un mot de passe est nécessaire dans une circonscription.

L'IA n'y répond pas

3 - Logiciel ARIA : Le SNUipp-FSU souhaite une information sur le logiciel ARIA et sur le contenu du nouvel imprimé de **demande d'autorisation d'absence** mis en ligne.

Il précise en CAPD qu'une information et une consultation des personnels auraient permis d'éviter des zones de flou et des incompréhensions de la part des collègues.

L'IA n'y répond pas

4 – Décharges de début d'année pour les directeurs de 3 classes et moins : Les directeurs de trois classes et moins doivent bénéficier de 2 jours dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Pouvez-vous nous en faire un bilan ?

L'IA n'y répond pas

5 – Aide administrative aux directeurs : Le point dans le département. Quelles dispositions ont été prises ? Quelles perspectives ? **Le SNUipp-FSU** estime qu'il y a un manque de lisibilité et d'équité dans l'attribution des aides administratives.

L'IA répond qu'il n'y a pas d'aide administrative, mais aide aux écoles. Elle refuse d'en dire plus.

6 – Conseil de formation : Le Conseil de formation constitue un lieu de débat sur l'évolution de nos pratiques et l'organisation de la formation continue. Le Conseil sera-t-il saisi de la problématique départementale ?

L'IA n'y répond pas

L'IA précise qu'elle est ouverte à la discussion sur tous ces points, mais dans d'autres circonstances ou d'autres instances.

Le SNUipp-FSU, constatant qu'aucun CTS n'a été réuni et que le prochain aura lieu le 30 janvier, **demande une audience dans les plus brefs délais.**

PROJET D'AVANCEMENT

Une annexe au projet, concernant les directeurs d'établissement spécialisés (qui progressent tous au grand choix) est distribuée, sur lequel les noms de collègues sont barrés. Il s'agit essentiellement de collègues en Unité d'Enseignement.

Une discussion sur la validité de leur présence dans ce tableau s'engage sur la base de l'article 6 du décret 74-388. Après une suspension de séance, les organisations syndicales demandent le maintien de ces collègues dans le tableau spécial.

L'IA refuse et réintègre les collègues dans le tableau général, mais va interroger les services centraux sur cette question.

Le projet d'avancement est ensuite étudié échelon par échelon, pour les instituteurs puis les professeurs des écoles.

Rappelons que, les promovables sont les enseignants qui ont passé un temps prédéfini dans leur échelon.

Exemple : 3 ans pour être promovable au grand choix, 4 ans pour être promovable au choix, 5 ans pour être promu à l'ancienneté. Mais promovable ne veut pas dire promu, car parmi les promovables au grand choix, seuls 30% seront promus et parmi les promovables au choix, seuls 5/7 seront promus à l'échelon supérieur.

Après application de ces quotités, il reste ce qu'on appelle des 10èmes dans chaque échelon (ex : 30% de 22 promovables = 6,6 soit 6 promotions et 0,6 promotion). Ces 10èmes peuvent être regroupés pour former de nouvelles promotions à répartir.

Il reste donc **3 promotions pour les instituteurs et 6 pour les professeurs des écoles.**

Les 3 promos d'instituteurs sont réparties comme suit :

- 1 au 11^{ème} au mi-choix
- 2 au 11^{ème} au choix

Les 6 promos PE sont réparties comme suit :

L'IA annonce qu'elle en attribue une à un personnel affecté à l'inspection académique pour réactivité par rapport aux services demandés et aux services rendus...

Le SNUipp-FSU a exprimé clairement son désaccord avec le choix de passer outre le barème et s'en est en-

tretenue également après la CAPD avec l'IA. "Les enseignants qui sont confrontés aux réalités du terrain chaque jour sont en droit de s'interroger."

Le SNUipp-FSU a proposé de couvrir avec les 5 promos restantes d'abord les égalités de barème et ensuite les échelons de fin de carrière.

Le SGEN-CFDT également.

Le SE-UNSA préférant d'emblée concentrer les promotions sur les fins de carrière.

Finalement, l'IA n'acceptant pas de refaire certaines chaînes du projet de mouvement, pour des raisons d'équité, il est décidé :

- 1 promotion au GC au 10^{ème} échelon**
- 4 promotions au 11^{ème} échelon dans l'ordre du barème**

La séance est levée à 13h30

Un dialogue posé et intense, mesuré et cadré qui renvoie à des perspectives de rencontres sur les questions de carrière et autres... Cette CAPD aura aussi montré un point commun avec les précédentes dans la décision unilatérale d'attribution d'une promotion hors barème... Faudra-t-il être en poste à l'Inspection Académique pour finir tous au moins au 11^{ème} échelon ? Il n'y a malheureusement pas suffisamment de place, malgré "les mètres carrés encore en trop" (12 m² au maximum par fonctionnaire selon le ministère)...

Francis GEHIN
SNUipp-FSU

Représentant des personnels

A l'aide des tableaux ci-dessous, vérifiez si vous avez bénéficié de vos droits à promotion

Les chiffres ci-dessous intègrent les promotions sur 10èmes restants.

PE Passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11°	Choix	69,981
	GC	69,886
10°	Choix	62,917
	GC	66,886
9°	Choix	51,597
	GC	59,433
8°	Choix	45,000
	GC	47,414
7°	Choix	37,989
	GC	39,000
6°	Choix	33,000
	GC	35,000
5°	GC	29,936

INSTITS passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11°	Choix	57,244
	Mi-choix	59,250
10°	Mi-choix	53,811